

## Préambule

L'association **FAMILLES RURALES DU RIDELLOIS** gèrent des **activités culturelles, sportives et artistiques**. L'association se compose de bénévoles du conseil d'administration, des salariés, des adhérents, des référents des activités ainsi que des bénévoles animateurs.

Ce **règlement intérieur** définit les modalités de fonctionnement et d'inscription aux activités culturelles et sportives proposées par l'association.

Ce règlement intérieur est porté à la connaissance des adhérents ou des représentants légaux qui s'engagent, au moment de l'inscription, à en respecter les termes.

## Les activités culturelles et sportives

### 1. Déroulement

Les activités débutent à partir du **16 septembre 2024, jusqu'au 21 juin 2025**, et se déroulent en période scolaire (pas d'activités pendant les petites vacances).

Une séance d'essai est possible pour chaque activité selon la capacité d'accueil (sauf pour « art floral, « la voix en chemin » et « chant en famille »). Pour les activités sportives, la **signature d'une décharge est nécessaire** pour essayer. Après la séance d'essai, le dossier doit être complet pour participer à l'activité.

### 2. Présentation des activités

**Les horaires et lieux peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des salles et des intervenants.**

Activité	Jour	Horaires	Lieu	Tarif 1 séance	Tarif 2 séances
ART FLORAL	1 mardi par mois (dates variables)	Cette activité est en partenariat, pour plus d'informations : 06 19 69 10 80	Salle Camille Claudel Azay le Rideau	Cette activité est en partenariat, pour toutes inscriptions : 06 19 69 10 80	
CHANT EN FAMILLE	1 samedi par mois	11h15 à 12h	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	Vous pouvez contacter : 06 02 51 05 76 ou visualiser l'ensemble des tarifs sur la fiche d'inscription.	
DANSE BOLLYWOOD ADULTE	Vendredi	A partir de 13-14 ans 19h20-20h30 (confirmé) 20h30-21h40 (débutant/intermédiaire)	Salle des Maisonnées Azay le Rideau	160€	
DANSE BOLLYWOOD ENFANT	Vendredi	A partir de 5 ans 17h10-18h10 A partir de 10 ans 18h15-19h15	Salle des Maisonnées Azay le Rideau	160€	
DANSE COUNTRY	Lundi	19h-20h (niveau 1) 20h-21h (niveau 2)	Salle Polyvalente de Cheillé	130€	170€

MARCHE ET DECOUVERTES	Mardi Jeudi	13h30	Parking de la Passerelle Azay le Rideau	5€	
MODERN STREET JAZZ	Jeudi	17h-17h45 : 6-9 ans 17h50-18h50 : 10-13 ans	Salle polyvalente de Vallères	130€	
PILATES	Lundi	18h35 - 19h35 (niveau confirmé) 19h40-20h30 (niveau débutant)	Gymnase Azay le Rideau	130€	
MOTRICITE ENFANT	Samedi	9h30-10h30	Dojo Azay le Rideau	160€	
LA VOIX EN CHEMIN	1 jeudi et 1 vendredi par mois	Jeudi : 19h-20h30 Vendredi : 10h-11h30	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	Vous pouvez contacter : 06 02 51 05 76 ou visualiser l'ensemble des tarifs sur la fiche d'inscription.	
STRETCHING	Lundi	17h30 - 18h30	Gymnase Azay le Rideau	130€	
KIDZ'MOUV	Samedi	5 - 7 ans : 8h30-9h30	Dojo Azay le Rideau	130€	
HATHA YOGA Avec Amélie	Mardi	9h30-10h45	Dojo Azay le Rideau	150€	
	Mercredi	18h15-19h30	Gymnase Azay le Rideau		
YOGA DES SAISONS Avec Charlène	Samedi	10h-11h	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	150€	
COUTURE	1 jeudi par mois	Contactez-le 06 60 92 56 99	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	Cette activité est en partenariat, pour toutes inscriptions : 06 60 92 56 99	
DESSIN PEINTURE	Mardi	A partir de 13-14 ans : 14h30-16h30 17h30-19h30	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	Cette activité est en partenariat, pour toutes inscriptions : 06 64 31 64 43	

### 3. Dispositions pour les activités enfants

Il est demandé aux parents d'accompagner impérativement leur(s) enfant(s) jusqu'à l'intervenant, et de venir le(s) récupérer en respectant les horaires. En dehors de ces horaires, l'association ne pourra être tenue comme responsable de l'enfant.

Si ce n'est pas le parent qui vient chercher son enfant à la fin de l'activité, le signaler au référent ou à l'intervenant en début d'activité. Si un enfant n'est pas récupéré à la fin de la séance, et qu'il est impossible de contacter les parents, la gendarmerie sera contactée pour le récupérer.

DANSE BOLLYWOOD ENFANT/ADOS et MODERN STREET JAZZ : Pour le bon déroulement des séances, il est préférable que les parents ne soient pas présents (ne pas arriver trop tôt pour récupérer son enfant).

MOTRICITE ENFANTS et KIDZ'MOUV : Pour des raisons de sécurité et bien-être lié à l'âge des enfants, il est demandé aux parents de se relayer pour assurer une présence d'un parent (maximum) à chaque séance en soutien à l'animatrice.

La présence d'un seul parent est nécessaire afin que les enfants restent attentifs lors de la séance.

### 1. Modalités d'inscription

Pour valider l'inscription, les documents suivants sont à fournir obligatoirement :

- La [fiche individuelle d'inscription](#) (rappel : une fiche par activité et par personne)
- Une [attestation de non contre-indication à la pratique de l'activité](#) pour les majeurs et une [attestation sur l'honneur](#) pour les mineurs (sauf art floral, dessin peinture, couture, la voix en chemin et chant en famille). Le certificat médical est remplacé par un questionnaire de santé (ne pas donner le questionnaire). L'attestation est à remplir au dos de la fiche d'inscription.
- le [paiement de l'activité qui comprend l'adhésion familiale de 29€](#).

**Tout dossier doit être complet. Dès réception, il sera considéré comme une inscription définitive.**

Les documents sont téléchargeables sur le site internet de l'association :

<https://www.famillesrurales.org/ridellois/11/inscription>

Les inscriptions sont possibles :

- au forum des associations d'Azay le Rideau **le samedi 7 septembre 2024**
- auprès du référent de l'activité et à l'accueil de loisirs Mermoz 52 avenue de la Gare 37190 Azay le Rideau.
- dès l'été 2024 pour les adhérents 2023-2024 par courrier au 52 Av. de la Gare à Azay Le Rideau

### 2. Séance d'essai

**RAPPEL : 1 séance d'essai est possible dans l'année pour chaque activité** (*sauf art floral, couture, dessin peinture, la voix en chemin et chant en famille*). Pour les activités sportives, la **signature d'une décharge est nécessaire** pour essayer. Après la séance d'essai, le dossier doit être complet pour participer à l'activité.

A l'issue de la séance d'essai, si nous n'avons pas de dossier d'inscription complet, il n'est alors pas possible de participer à l'activité avant d'avoir donné le dossier complet.

### 3. Attestation de non contre-indication à la pratique d'une activité physique

Au préalable de la demande d'inscription, le participant doit remplir un **questionnaire de santé** (téléchargeable sur le site internet de l'association).

Si les réponses au questionnaire sont toutes négatives, le représentant légal du mineur ou le participant majeur devra fournir une **attestation** au moment de l'inscription (disponible au verso de la fiche d'inscription).

Si une ou plusieurs réponses sont positives, un **certificat médical** doit être transmis, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique.

Les documents sont téléchargeables sur le site internet de l'association :

<https://www.famillesrurales.org/ridellois/11/inscription>

## Paiement des activités et adhésion

### 1. Tarif des activités

Le tarif des activités est valable pour une saison entière (de septembre à juin).

Le règlement doit être fait à l'inscription en intégralité par la remise d'1, 2 ou 3 chèque(s), à l'ordre de **FAMILLES RURALES DU RIDELLOIS**. Des facilités de paiement sont proposées par chèque (le détail est au verso des fiches d'inscription). En cas de plusieurs chèques, ils seront encaissés par trimestre (novembre-décembre, février et avril). Le paiement peut également s'effectuer en espèces, ANCV, ANCV coupons sports.

### 2. Adhésion

Pour accéder aux différentes activités proposées dans le cadre de l'association, il est nécessaire de s'inscrire et de s'acquitter de l'adhésion familiale. Le tarif de l'adhésion est de **29 € pour la saison scolaire 2024-2025**, elle est valable du **01.09.24 au 31.08.25**. Cette adhésion n'est pas remboursable en cas d'arrêt de l'activité.

L'adhésion familiale de 29€ est valable dans toutes les associations Familles Rurales de France.

Pour une personne qui arrive en cours d'année, le règlement du trimestre entier est dû : par exemple pour une arrivée en décembre l'année entière est due, pour une arrivée en février, deux trimestres sont dus, pour une arrivée à partir du mois d'avril un seul trimestre est dû.

### 3. Remboursement

En cas d'absence du participant à une séance, aucun remboursement ne sera effectué. Seul un cas de force majeure tel que l'inaptitude médicale (sur présentation d'un certificat médical, dans les 15 jours après le premier jour d'arrêt), mutation et déménagement, pourront faire l'étude d'un éventuel remboursement. Le remboursement des trimestres dus sera effectué par chèque.

Le remboursement sur certificat médical ou attestation déménagement/mutation ne s'envisagera que sur les trimestres qui n'ont pas encore commencés. Tout trimestre débuté est dû. Si le certificat médical vaut pour moins d'un trimestre, il n'y aura pas de remboursement.

## Hygiène - Tenue - Matériels

Il faut avoir une tenue adaptée à l'activité, sinon l'intervenant se réserve le droit d'exclure la personne (chaussures propres pour activités en salle). Pour les activités qui se déroulent au dojo (motricité enfant, yoga et zumba), il est interdit de porter des vêtements à fermeture éclair ou à boucles métalliques afin de ne pas abimer les tapis.

Selon les activités, les participants doivent être respectueux du matériel et des locaux qui peuvent être mis à leur disposition.

Pour les activités de danses, prévoir une tenue de sport. Pour le MODERN STREET JAZZ, des chaussons de danse sont nécessaires.

Dans le cadre de l'activité, il est demandé aux participants d'aider au rangement et installation du matériel nécessaire à la séance.

## Droit à l'image

L'adhérent accepte que des photos soient prises au cours des activités. L'association s'engage à n'utiliser ces photos qu'à des fins de communication associative. En cas de refus, l'adhérent devra le signaler par écrit sur la fiche d'inscription.

## Communication

En cas d'absence d'un intervenant, dans la mesure du possible, un affichage sera fait sur le lieu de l'activité et/ou vous serez tenus informés par le professeur ou le référent bénévole de l'activité.

Si vous avez des questions, vous pouvez les poser aux professeurs, bénévoles référents ou contacter directement l'association au 07 82 73 80 16 - [activites.ridellois@famillesrurales37.org](mailto:activites.ridellois@famillesrurales37.org).

Il est interdit de filmer les cours, sauf accord de l'animateur.

## Respect du collectif

Il est demandé à chacun d'entretenir des relations respectueuses et cordiales avec les intervenants, les bénévoles et les autres participants.

En cas de manquement caractérisé aux règles de la bienséance, d'inobservation du présent règlement ou tous actes liés à du harcèlement, les sanctions prévues sont les suivantes :

- Avertissement par lettre (adressée aux parents dans le cas d'un adhérent mineur),
- Renvoi temporaire,
- Radiation prononcée par le conseil d'administration.

## Responsabilités et sécurité

L'association FAMILLES RURALES a une assurance responsabilité civile pour les dégâts causés à un tiers, pour les enfants, les adultes et l'intervenant. Cela n'exclut pas une **assurance responsabilité civile personnelle** (la plupart du temps incluse dans le contrat d'habitation).

Pour toutes les activités, les intervenants employés par l'Association, les prestataires, ou les bénévoles pourront prendre toutes décisions utiles en cas d'urgence médicale. Ils prendront contact avec les secours, et préviendront les responsables de l'enfant.

Pour des raisons de bon déroulement, la séance est annulée s'il n'y a qu'un seul participant.

En cas d'effectif insuffisant, l'association se réserve le droit de modifier l'organisation des groupes, de modifier les horaires, de supprimer une activité (avec remboursement au prorata). Les activités peuvent être arrêtées dans une situation d'urgence exceptionnelle (pandémie, arrêt d'un intervenant...).

La possibilité d'intégrer une activité en cours d'année dépend de l'accord des intervenants selon les effectifs et la progression de l'activité. Une séance d'essai sera alors possible sous condition de remplir une décharge de responsabilité et d'y joindre une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Toute personne étrangère à l'activité ne sera pas autorisée à rester dans la salle.

Seuls les intervenants sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour les cas d'urgence. Durant l'activité, les participants doivent les laisser dans leur sac en mode avion.